



OIAC

Secrétariat technique

Division de la vérification

S/795/2009

21 octobre 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

ÉTAT DES DÉCLARATIONS ANNUELLES CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET LA PRODUCTION PRÉVUES EN 2010 DANS LES INSTALLATIONS DU TABLEAU 1

1. Le paragraphe 8 de l'Article VI de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") dispose que chaque État partie "fait des déclarations annuelles concernant les produits chimiques et les installations pertinents" conformément à l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification").
2. La sixième partie de l'Annexe sur la vérification traite du régime applicable aux produits chimiques du tableau 1 et aux installations connexes. Les paragraphes 16 et 20 de ladite partie énoncent les règles relatives à la déclaration des activités et de la production prévues dans ces installations. Le paragraphe 16 dispose que "chaque État partie qui fabrique des produits chimiques du tableau 1 dans une installation unique à petite échelle fait une déclaration annuelle détaillée concernant les activités et la production prévues dans l'installation durant l'année à venir". Il dispose en outre que "la déclaration est présentée au moins 90 jours avant le début de cette année".
3. Le paragraphe 20 de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification dispose que chaque État partie doit en faire de même pour chaque installation fabriquant des produits chimiques du tableau 1 dans des quantités ne dépassant pas 10 kg par an à des fins de protection ou dans des quantités supérieures à 100 g par an à des fins médicales ou pharmaceutiques ou à des fins de recherche.
4. La date d'échéance pour la présentation desdites déclarations pour 2010 était donc le 2 octobre 2009. Les États parties énumérés au verso ont respecté cette échéance.



**ÉTATS PARTIES QUI ONT RESPECTÉ LE DÉLAI DE PRÉSENTATION
DE LEURS DÉCLARATIONS ANNUELLES CONCERNANT LES
ACTIVITÉS ET LA PRODUCTION PRÉVUES EN 2010
DANS LES INSTALLATIONS DU TABLEAU 1**

| État partie | |
|-------------|---|
| 1. | Afrique du Sud |
| 2. | Australie |
| 3. | Canada |
| 4. | Chine |
| 5. | Espagne |
| 6. | États-Unis d'Amérique |
| 7. | Finlande |
| 8. | France |
| 9. | Inde |
| 10. | Iran (République islamique d') |
| 11. | Japon |
| 12. | Norvège |
| 13. | Pays-Bas |
| 14. | République de Corée |
| 15. | République tchèque* |
| 16. | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| 17. | Serbie |
| 18. | Singapour |
| 19. | Suède |
| 20. | Suisse |
| 21. | Viet Nam* |

--- 0 ---

* Un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".